

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1974)

Heft: 284

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dialogue de sourds

Je me suis trouvé récemment en compagnie d'un écologiste (suisse) et d'un physicien (italien). Le premier de ces deux messieurs expliquait fort bien qu'avec une politique de multiplication des centrales nucléaires, on courait au désastre: pollution, etc. Le second démontrait non moins bien que sans énergie nucléaire, on courait à la catastrophe: asphyxie par manque d'énergie, etc.

Je n'entends rien ni à l'écologie, ni à la physique. J'ai voulu en avoir le cœur net. Ayant eu l'occasion de rencontrer le professeur Rossel, de l'Université de Neuchâtel, je l'ai prié de m'éclairer et il a bien voulu m'envoyer le texte qui suit. Qu'en pensez-vous ? La question est d'importance. Le débat avait déjà été ouvert dans « Domaine Public » (N°s 213 à 220, et 223), mais il vaut la peine de le poursuivre.

J. C.

CENTRALES ATOMIQUES ET POLITIQUE DE L'ÉNERGIE

Parce qu'elle ne produit pas de fumée, une centrale nucléaire à fission de l'uranium qui fonctionne en respectant rigoureusement les règlements de sécurité apparaît comme favorable à l'environnement, bien que sa pollution thermique soit analogue à celle d'une centrale thermique classique. C'est là, malheureusement, la seule raison qu'on puisse invoquer en sa faveur.

Danger de sabotage

En fait, à court terme, un réacteur à fission représente un risque sans commune mesure avec les autres dangers de notre civilisation par suite des énormes quantités de substances radioactives qu'il contient et des possibilités incontrôlables d'actes criminels et de sabotage.

Cela signifie la nécessité d'une organisation de

sécurité qui transformera inévitablement un pays en Etat policier caractérisé.

Incertitudes à long terme

A plus long terme (vingt à trente ans) aucune méthode n'a été proposée pour le démantèlement d'une centrale périmée et les spécialistes envisagent de l'entourer d'une ceinture de sécurité créant une zone maudite. De telles perspectives ne peuvent être envisagées de gaîté de cœur. L'élimination des déchets radioactifs qui s'accumulent au cours des ans est un problème non résolu en dépit de toutes les allégations contraires. D'ailleurs jusqu'ici des quantités appréciables de déchets de haute radioactivité n'ont pas été stockées et contrôlées comme cela deviendra nécessaire dans un proche avenir. La solution tant prônée actuellement de la mise en dépôt dans les mines de sel contient de grandes inconnues concernant l'effet des radiations sur la structure des matériaux cristallins. D'autre part, la nécessité d'un refroidissement et d'un contrôle constant durant des centaines d'années n'est pas compatible avec notre stabilité politique actuelle.

Enfin à longue échéance, on sait bien que la fission de l'uranium 235 n'est pas une solution au problème de l'énergie.

Il est certain que les efforts d'utilisation d'autres sources d'énergie nouvelles et d'abord de la lutte contre le gaspillage sont plus efficaces et raisonnables que les mesures douteuses pour la sécurité radioactive indispensables à la survie des populations.

Gagner dix ans

Une sévère politique officielle de rationalisation de la consommation d'énergie est la seule solution vraiment réaliste à court terme. Dans un délai de dix ans la crise de l'énergie serait en mesure d'être surmontée par la mise en œuvre de sources nouvelles comme l'hydrogène et l'utilisation directe de l'énergie solaire, par exemple, qui sont les solutions de l'avenir.

Lutter contre le gaspillage

Un seul chiffre suffira à illustrer ces possibilités de limitation dans la course à l'énergie : une économie de 50 % sur l'énergie de chauffage peut s'obtenir en améliorant l'isolation thermique des habitations, ce qui en Suisse représente une économie de 25 % dans la consommation totale d'énergie, ceci avec un investissement que les spécialistes du chauffage ont estimé raisonnable (2 à 3 % du prix d'une maison familiale).

Peut-on demander à nos autorités de faire acte de courage et de sagesse en résistant à la pression des producteurs d'énergie qui postulent une croissance exponentielle et proposent dans ce but des centrales nucléaires ?

Prof. Jean Rossel

Vice-président

de la Commission fédérale de contrôle
de la radioactivité

L'avenir du vieux papier

Depuis longtemps les écoles d'Oftringen, une grande commune près de Zofingue, récoltent le vieux papier pour financer des activités scolaires et para-scolaires. Le bulletin de la commission scolaire de cette commune « Oftringer Schulbote » nous permet de constater la valeur prise récemment par ce vieux papier.

Sont pris en considération sept ramassages pendant les années scolaires 1969-1970 et 1973-1974 et six les autres années. Les recettes ont été les suivantes :

- 1969-70 : 10 500 francs
- 1970-71 : 9 500 francs
- 1971-72 : 5 800 francs
- 1972-73 : 7 000 francs
- 1973-74 : 24 800 francs

Indiscutablement l'industrie de récupération a un bel avenir et des fortunes se construiront grâce aux ordures.